



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES externe public et CAFEP-CAPES externe privé

Section : Langues vivantes étrangères : Japonais

Session 2020

Rapport de jury présenté par :
Christian GALAN,
Président du jury

SOMMAIRE

1. Le CAPES externe de japonais 2020 en chiffres.....	3
2. Observations générales.....	5
3. Épreuves écrites d'admissibilité.....	8
3.1. Épreuve de composition en japonais.....	8
3.2. Épreuve de traduction.....	13

ANNEXES

Annexe 1 : Programme du CAPES externe de japonais 2020.....	22
---	----

1 – Le CAPES externe de japonais 2020 en chiffres

CAPES EXTERNE

Nombre de postes ouverts au concours	3
Nombre de candidats inscrits	36
Nombre de candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	14
Pourcentage des présents par rapport aux inscrits	38,9 %
Nombre de candidats non éliminés ¹	14
Nombre de candidats admissibles	4
Pourcentage des candidats admissibles par rapport aux candidats non éliminés	28,57 %
Moyenne des candidats non éliminés aux deux épreuves d'admissibilité	9,44/20
Moyenne des candidats admissibles aux deux épreuves d'admissibilité	13,71/20
Barre d'admissibilité	12,95/20
Nombre de candidats présents aux deux épreuves d'admission	4
Nombre de candidats non éliminés ²	4
Nombre de candidats admis sur liste principale	3
Pourcentage des candidats admis sur liste principale par rapport aux candidats non éliminés	75 %
Barre d'admission pour la liste principale	13,13/20
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	1
Pourcentage des candidats admis sur liste complémentaire par rapport aux candidats non éliminés	25 %
Barre d'admission pour la liste complémentaire	12,95/20
Moyenne des candidats non éliminés aux épreuves d'admission	Sans objet
Moyenne des candidats admis sur la liste principale aux épreuves d'admission	Sans objet
Moyenne des candidats admis sur la liste complémentaire aux épreuves d'admission	Sans objet
Moyenne générale des candidats admis sur la liste principale (total admissibilité et admission)	Sans objet
Moyenne générale des candidats admis sur la liste complémentaire (total admissibilité et admission)	Sans objet

¹ Candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (candidats absents, candidats qui ont rendu une copie blanche, candidats qui ont obtenu une note de 0.00 à l'une des deux épreuves).

² *Ibid.*

CAFEP CAPES (PRIVÉ)

Nombre de postes ouverts au concours	1
Nombre de candidats inscrits	2
Nombre de candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	2
Pourcentage des présents par rapport aux inscrits	100 %
Nombre de candidats non éliminés ³	2
Nombre de candidats admissibles	1
Pourcentage des candidats admissibles par rapport aux candidats non éliminés	50%
Moyenne des candidats non éliminés aux deux épreuves d'admissibilité	9,37/20
Moyenne des candidats admissibles aux deux épreuves d'admissibilité	11,25/20
Barre d'admissibilité	11,25/20
Nombre de candidats présents aux deux épreuves d'admission	1
Nombre de candidats non éliminés ⁴	1
Nombre de candidats admis sur liste principale	1
Pourcentage des candidats admis sur liste principale par rapport aux candidats non éliminés	100 %
Barre d'admission pour la liste principale	11,25/20
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	0
Pourcentage des candidats admis sur liste complémentaire par rapport aux candidats non éliminés	Sans objet
Barre d'admission pour la liste complémentaire	Sans objet
Moyenne des candidats non éliminés aux épreuves d'admission	Sans objet
Moyenne des candidats admis sur la liste principale aux épreuves d'admission	Sans objet
Moyenne des candidats admis sur la liste complémentaire aux épreuves d'admission	Sans objet
Moyenne générale des candidats admis sur la liste principale (total admissibilité et admission)	Sans objet
Moyenne générale des candidats admis sur la liste complémentaire (total admissibilité et admission)	Sans objet

³ Candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (candidats absents, candidats qui ont rendu une copie blanche, candidats qui ont obtenu une note de 0.00 à l'une des deux épreuves).

⁴ *Ibid.*

2 – Observations générales

La session 2020 du CAPES externe de japonais a été la quatrième organisée pour cette langue, et, pour cette quatrième session, le ministère de l'Éducation nationale avait ouvert 3 postes pour le public (CAPES externe) et 1 pour le privé (CAFEP CAPES), qui ont tous été pourvus.

Du fait du nombre restreint de candidats et de la nature des épreuves, les observations générales ainsi que l'analyse de chacune des épreuves qui seront faites ci-dessous reprennent dans le fond et dans la forme un grand nombre des remarques générales et des analyses des rapports antérieurs de 2017, 2018 et 2019 qui n'avaient pas lieu d'être modifiées.

Les candidats des futures éditions sont d'autant plus instamment encouragés à se reporter à ces derniers rapports que la présente session s'est déroulée selon des modalités bien particulières, pour ne pas dire inédites, du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Celle-ci a en effet entraîné le déplacement des épreuves d'admissibilité (écrites) et l'annulation des épreuves d'admission (orales), la réussite au concours étant proclamée à la fin des premières (texte de référence : « Arrêté du 15 mai 2020 portant adaptation des épreuves des sections des concours externes et des troisièmes concours ouverts au titre de l'année 2020 en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES) en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 », <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/5/15/MENH2011238A/jo/texte>, JORF n° 0123 du 20 mai 2020).

Ce rapport n'évoque donc que les épreuves d'admissibilité (écrites), et est donc « incomplet » au regard de la préparation du concours de 2021 dont on espère qu'il se déroulera dans des conditions normales.

L'analyse et les tendances caractéristiques des concours 2017, 2018 et 2019 se retrouvent pour la plupart confortées par la session 2020. La réussite des candidats admis découle à l'évidence, par ailleurs, outre de leur bon, voire excellent, niveau linguistique, de la capacité qu'ils ont eue à prendre en compte les remarques et conseils figurant dans les rapports des années précédentes, et à se préparer en conséquence.

On ne peut donc qu'insister, cette année encore, et plus que les précédentes, sur le fait que les candidats des futures sessions doivent prendre le temps de lire en détail le présent rapport, ainsi que ceux des années passées, et intégrer à leur préparation les enseignements et les informations qu'ils contiennent.

On rappellera ensuite que le CAPES est délivré aux candidats qui, ayant réussi les épreuves d'un concours externe, d'un concours interne ou d'un troisième concours – pour le japonais il ne s'agit donc pour le moment que d'un concours externe –, ont accompli un stage d'une durée d'une année évalué dans des conditions définies par voie réglementaire. Son obtention permet, après validation de l'année de stage et du diplôme de master, de devenir professeur certifié.

Pour cette année « particulière », les écrits ayant tenu lieu d'épreuves d'admission, il est prévu qu'un oral de titularisation ait lieu un an plus tard, durant l'année de stage, un oral dont les contours n'ont pas encore été définis au moment où ces lignes sont écrites.

L'origine géographique des candidats est toujours aussi diverse et couvre l'ensemble du territoire national : les inscrits relevaient de 12 académies différentes, et les présents aux deux épreuves d'admissibilité de 7 académies.

Sur les 38 (36+2) candidats initialement inscrits au CAPES (public + privé) cette année, 16 (14 + 2) ont été présents à l'ensemble des épreuves d'admissibilité, 4 (3 +1) ont été déclarés admissibles, puis admis, ainsi qu'un de plus sur liste complémentaire – lequel a finalement été déclaré admis après désistement de l'un des trois admis sur liste principale.

Ces candidats admis ont été conduits dès la rentrée 2020 à exercer le métier d'enseignant de japonais en tant que professeurs stagiaires dans un établissement secondaire tout en suivant en alternance une formation de l'INSPE (ex-ESPE) en vue d'obtenir leur titularisation à la fin du parcours effectué pendant l'année de stage.

Le jury tient à féliciter les admis ainsi que tous les candidats qui ont préparé ce concours. Le CAPES est en effet un concours exigeant qui demande aux candidats d'avoir une formation universitaire solide en langue et civilisation japonaises, une connaissance de la didactique du japonais, ainsi qu'une bonne connaissance du système éducatif français. Outre les connaissances et les compétences d'ordre académique et linguistique évaluées en premier lieu par les épreuves d'admissibilité, le concours exige, notamment lors des épreuves d'admission, de faire preuve de bonnes capacités de synthèse et d'argumentation ainsi que d'une maîtrise parfaite de la langue française et d'un positionnement professionnel déjà bien réfléchi.

L'analyse globale de la session 2020 montre toutefois sur ce plan, comme c'était déjà le cas lors des deux sessions précédentes, que le principal obstacle pour une majorité de candidats demeure la compétence en langue japonaise. Les résultats de chaque épreuve et les performances des candidats seront analysés plus loin dans ce rapport, mais quelques chiffres suffisent à mettre en avant cette réalité. En composition japonaise (même si l'on note une légère amélioration globale concernant cette épreuve), 5 candidats sur 14 ont eu une note inférieure à 10 dont 4 une note inférieure ou égale à 6. En traduction, 8 candidats sur 14 ont eu une note inférieure à 10, dont 4 une note inférieure ou égale à 6.

La moyenne des notes de l'ensemble des candidats à chacune des deux épreuves est comparable à celles des années précédentes, avec une polarisation forte aux extrêmes : bons et très bons résultats d'un côté et faibles voire très faibles résultats de l'autre.

Les notes sont, pour chaque candidat, plutôt équilibrées entre les deux épreuves. Ce qui laisse de fait apparaître au regard des performances dans ces épreuves essentiellement fondées sur la maîtrise de la langue japonaise – une nouvelle fois, comme au cours des sessions précédentes –, trois catégories de candidats : ceux qui maîtrisent d'une manière satisfaisante voire très satisfaisante celle-ci, tant sur le plan de la production que de la compréhension, et sont effectivement au niveau – voire au-delà – des compétences attendues d'étudiants de master ; ceux qui, notamment en traduction, sont un peu en deçà de ce niveau, mais pas très loin, et qui doivent mieux se préparer tout en continuant de progresser dans la maîtrise de la langue japonaise ; et ceux qui ont un niveau linguistique véritablement insuffisant pour un tel concours et qui doivent en priorité améliorer leurs capacités d'expression et de compréhension-traduction dans cette langue.

Le niveau requis pour ce concours est établi à partir de ce que l'on attend en général de bons étudiants de japonais de master, niveau minimum pour pouvoir enseigner cette langue en toute autonomie à des élèves du secondaire. Pour que les choses soient bien claires, le niveau et les performances attendus (qui seront détaillés plus loin dans le rapport), sont en tout point inférieurs aux exigences de l'agrégation.

Si les candidats admis ont proposé des productions satisfaisantes, voire brillantes, et ont répondu aux exigences aussi bien linguistiques que didactiques ou professionnelles, un grand nombre de candidats n'avait visiblement toujours pas une perception claire des attentes du jury sur tous ces plans. Si cela était compréhensible dans le cas de la session 2017, du fait de l'urgence dans laquelle celle-ci avait été mise en place et de la difficulté des candidats à se préparer correctement à des épreuves pour lesquelles il n'existait aucune annale ni exemple, cela l'est beaucoup moins pour les sessions suivantes, les rapports 2017, 2018 et 2019 étant disponibles. Trop peu ont su s'en servir de manière efficace.

Rappelons pour finir que le programme de la session 2021 est disponible sur le site officiel du ministère (https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capes_externe_21/57/4/p2021_capes_ext_lve_japonais_1302574.pdf) et qu'un grand nombre d'indications bibliographiques se trouvent dans des documents ressources pour le cycle terminal (langues vivantes et littérature étrangère en langue étrangère) publiés sur le site Eduscol.

Comme le stipule par ailleurs ce dernier site, ce programme définit « les compétences exigées et les connaissances essentielles que doivent acquérir les candidats aux concours de recrutement d'enseignants. » et « Lorsqu'il est fait référence à des programmes du second degré, il s'agit des programmes en vigueur à la rentrée scolaire 2020. » disponibles ici : <https://eduscol.education.fr/pid34187/langues-vivantes.html> (pour le collège) ; et ici : <https://eduscol.education.fr/pid38708/lycee-general-technologique-bac-2021.html> (pour le lycée).

Nous nous réjouissons d'avoir été en mesure, par la mise en place de ce CAPES en 2017 et sa pérennisation depuis lors, d'apporter un nouveau débouché professionnel aux étudiants en études japonaises et de récompenser ainsi le travail de bons ou très bons candidats. Tous nos encouragements vont également à ceux qui ont échoué, alors qu'ils étaient en mesure de réussir à ce concours exigeant. Il leur revient de porter un regard lucide sur leurs points faibles et de persévérer dans leurs efforts pour y remédier. Nous encourageons également les institutions qui en ont la possibilité à mettre en place des préparations adéquates de façon à permettre à un plus grand nombre de candidats d'atteindre le niveau attendu dans les prochaines années. Trop peu l'ont fait au cours des années universitaires passées.

Enfin, personnellement, arrivant au terme de mon mandat de quatre ans à la présidence du jury de ce CAPES, je tiens à exprimer, cette année encore, mes plus sincères remerciements à l'ensemble des membres du jury, pour la compétence, l'efficacité et la disponibilité dont ils ont fait preuve pour que cette quatrième session du CAPES de japonais ainsi que les trois précédentes aient pu se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Mes remerciements vont également aux cadres de la DGRH du ministère de l'Éducation, dont l'aide et le soutien ont été constants, ainsi qu'au gestionnaire du concours à qui revient une grande partie du succès de cette session et des précédentes.

Le président du jury

Christian Galan
Professeur des universités
Chargé d'une mission d'inspection générale
pour l'enseignement du japonais, IGÉSR

Les parties du rapport qui suivent ont été rédigées collectivement par l'ensemble des membres du jury.

3 – Épreuves écrites d'admissibilité

Rappel généralités (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>) :

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Remarque importante : pour les deux épreuves d'admissibilité de traduction et composition, seul l'usage d'un ou deux dictionnaires unilingues en langue japonaise (un dictionnaire de langue et/ou un dictionnaire de *kanji*) est autorisé tandis que celui de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel informatique ou électronique (dictionnaire électronique, ordinateur, téléphone, calculatrice ou autre) est rigoureusement interdit.

3.1 – Épreuve de composition en japonais

a) Rappel généralités (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>) :

- *Durée : 5 heures*
- *Coefficient 2*

L'épreuve consiste en une composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation portant sur l'une des notions ou thématiques choisies dans les programmes de lycée et de collège. À cette composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation dans le cadre des enseignements de la problématique retenue.

Pour cette épreuve, deux notions (programmes de collège et de lycée) et deux thématiques (programme de littérature étrangère en langue étrangère) sont inscrites au programme du concours, qui est renouvelé par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

b) Statistiques de l'épreuve :

Présents : 16

Moyenne présents : 11,03

Note la plus élevée : 18,50

Note la plus basse : 1

Répartition des notes :

de 0,1 à 3 / 20	2
de 3,1 à 6 / 20	2
de 6,1 à 9,99 / 20	1
de 10 à 11,99 / 20	2
de 12 à 14,99 / 20	5
de 15 à 20 / 20	4

c) Analyse et commentaire de l'épreuve :

L'épreuve de composition en japonais d'une durée de cinq heures relevait pour cette année de l'axe « Le passé dans le présent ». Le sujet comportait quatre documents. Les documents n° 2 et n° 3 étaient tirés d'une œuvre du programme (Medoruma Shun) tandis que les documents n°1 et 2 provenaient de deux textes « inconnus » : le premier était un extrait d'une nouvelle d'Ôshiro Sadatoshi (「区共同墓地死亡者名簿」), un des représentants majeurs de la littérature d'Okinawa, tandis que le second n'était pas vraiment « inconnu » puisqu'il s'agissait d'un extrait d'un classique de la littérature contemporaine, 『ねじまき鳥クロニクル 第1部 泥棒かささぎ編』 de Murakami Haruki. Les œuvres présentées cette année étaient résolument tournées vers l'écriture contemporaine : le texte plus ancien datait de 1994.

Nous rappelons encore une fois que la liste des œuvres indiquées dans le programme du CAPES ne constitue en rien une liste limitative. Comme indiqué dans celui-ci : « les œuvres suivantes serv[ent seulement] d'appui au programme » (certaines langues proposées au CAPES ne donnent d'ailleurs aucune indication de textes). Si les textes cités dans le programme doivent être parfaitement connus (contenu, contexte), les candidats doivent donc aussi faire preuve, de manière plus générale, de connaissances suffisantes de l'histoire littéraire japonaise (vue dans un sens large : fiction, *manga*, essais, etc.) pour pouvoir développer leur argumentation (grands mouvements littéraires, écrivains et artistes majeurs, etc.). Il n'est en aucun cas demandé aux candidats d'avoir une connaissance approfondie de toute la littérature japonaise : les textes sont des supports de réflexion avec lesquels les candidats vont pouvoir mener une réflexion aboutie. Ils doivent donc faire preuve de curiosité lors de la préparation de cette épreuve : les textes et les thématiques proposés peuvent leur permettre de cerner de manière plus précise les lectures qu'ils doivent faire dans le cadre de cette épreuve.

Il s'agissait de la quatrième édition du concours du CAPES de japonais depuis 2017. Les candidats ont désormais à leur disposition plusieurs rapports que nous leur conseillons de lire scrupuleusement car ils contiennent de nombreuses informations à propos d'erreurs, de mauvaises interprétations qui ne devraient plus être présentes désormais.

Cette session 2020 a été marquée par la pandémie de la COVID-19. Les épreuves orales d'admission ont été annulées et seules les épreuves écrites ont permis de départager les candidats. Dans ces conditions, l'épreuve de composition en japonais était particulièrement importante car c'était la seule qui permettait aux candidats de montrer leur capacité d'expression en japonais. Le jury a donc été encore plus sensible à la qualité linguistique, tout en tenant toujours autant compte du contenu développé par les candidats.

Cela explique que les commentaires concernant la composition s'attacheront cette année à donner de nombreux exemples pour que les futurs candidats portent une attention toute particulière à la qualité de leur japonais. Pour les considérations de contenu, nous invitons les futurs candidats à étudier les rapports précédents.

Nous rappelons qu'une composition écrite dans un excellent japonais mais dont le contenu est hors-sujet ou trop faible d'un point de vue de la réflexion et des références littéraires et/ou civilisationnelles sera négativement évaluée. De même, une copie bien structurée, avec des idées et réflexions intéressantes mais dont le japonais n'atteint pas un niveau d'aisance suffisant ne pourra être retenue.

Les copies que le jury a eu à évaluer lors de cette session montrent que de plus en plus de candidats connaissent les attendus de l'exercice de composition. Le jury ne peut que s'en réjouir. Pour cette session 2020, plus que pour les précédentes, le jury a apprécié la qualité de nombreuses copies, autant en japonais que sur le plan du contenu. Le jury a cependant été confronté à la formation de deux blocs dans les copies : un bloc de bonnes, voire excellentes copies, et un bloc au niveau largement insuffisant pour pouvoir prétendre à réussir l'épreuve du CAPES et, *in fine*, à enseigner la langue japonaise à des élèves du collège ou du lycée.

Les commentaires qui suivent s'attardent sur les questions linguistiques. Pour les questions en lien avec la structure et le fond, nous invitons les futurs candidats à lire les rapports des sessions précédentes.

Structure de la composition

De nombreuses copies présentaient une structure conforme à celle exigée dans le cadre d'une composition (introduction avec problématique, développement argumenté, conclusion). Il ne s'agit en aucun cas de produire un essai : l'argumentation qui mène de la problématique à la conclusion doit être clairement menée et exprimée (avec les connecteurs adéquats, etc.). On ne demande pas l'avis du candidat et/ou de développer une approche autobiographique.

Une telle exigence de structure demande de la part des candidats un développement réflexif long. Le jury ne peut se contenter d'une ou deux pages – même bien écrites –, ou d'une simple ossature avec des passages entièrement laissés en blanc.

Contenu de la composition

Le jury, pour pouvoir apprécier les compétences des candidats, rappelle que ces derniers doivent s'appuyer sur les documents présentés mais aussi proposer d'autres références. Les compositions doivent aussi absolument contextualiser les textes présentés : soit ils sont connus et les candidats auraient dû faire l'effort de savoir qui était Medoruma Shun et quelle était sa position dans la littérature contemporaine japonaise, soit ils n'étaient pas connus et, dans ce cas, les candidats doivent apprendre à lire les informations données. La référence du document n° 1 indiquait que l'extrait provenait d'un texte tiré d'un recueil de nouvelles de littérature contemporaine d'Okinawa. Il devait donc être mis en résonance avec les textes de Medoruma Shun. Quant au document n° 4, le jury ose espérer que tous les candidats connaissent les textes et les techniques d'écriture de Murakami Haruki (le réalisme magique aurait dû être évoqué).

Certaines copies ont été trop descriptives. Il ne sert à rien de faire un résumé des textes ou de la paraphrase. Les candidats doivent s'appropriier les documents proposés pour les intégrer à leur réflexion.

Compétences linguistiques

Comme indiqué plus haut, nous allons présenter dans cette partie de nombreux exemples retrouvés dans les copies. Les futurs candidats veilleront à ne pas faire le même genre d'erreurs.

1. Graphie

Le jury a encore constaté de trop nombreuses erreurs dans les *kanji*, alors que les candidats avaient à disposition un dictionnaire de *kanji*. Nous indiquons aussi ci-dessous des erreurs plus générales de graphie.

- *kanji* mal écrits (déformés ou incorrects) : 葬(<=忙), 作成, 必要, 第二次, 芥川, 抜粋, 侵略, 記憶, etc.

- Erreurs sur un/des composants : 力 à la place de 氷 dans 暴, 代 à la place de 付 dans 府, 暮 sans 艹, 幸 au lieu de 辛, 雄一 (ゆういち) à la place de 唯一 (ゆいいつ), 主目 pour 注目, 状然 au lieu de 状態, etc.

- Erreurs du choix de *kanji* en cas d'homophonie : あげる (citer) 上げる=>挙げる, こうえん (conférence) 公演=>講演, etc.

- Utilisation d'un *kanji* erroné dans un mot composé de 2 *kanji* (二字熟語) : じんせい 人性 =>人生, きょうりよく 共力=>協力, じょうきょう 情況=>状況 (情況 existe mais le sens est différent), もんだい 問題=>問題, etc.

- Erreurs dans les *okurigana* : *認る⁵・ない=>認める, *戦かった=>戦った, *確に=>確かに, *次ぎ=>次, 飲で=>飲んで, etc.

- Nous rappelons enfin aux candidats qu'ils doivent écrire proprement, clairement et sans utiliser de forme abrégée de *kanji* (*kuzushiji*).

2. Grammaire

- Choix des particules : on constate de nombreuses hésitations entre に et で.

ex. 森に発見する=>で, 沖縄戦に戦った=>で

- Choix des particules : plus généralement, choix inadéquat ou absence de particule.

ex. 日本を*突入した, 傷を*まだ癒えていない, 後悔を*見える, 病が*かかった, 戦争は*悪いこと *誰でも知っている, etc.

- Choix des particules : erreur avec la voix passive.

ex. ~から書かれた=>~によって書かれた

- Choix des particules : pour marquer l'éloignement.

ex. 過去を*逃げる=>過去から逃れる/逃げる

- Erreurs basiques de grammaire

ex. 不可能からである* => 不可能だからである

語りつもりである* => 語るつもりである

どうなるかどうかについて*

3. Influence de la langue française (calque).

悪い目で見られていた (regardé d'un mauvais œil ?) =>悪意の目を向けられる, 白い目で見られる, 冷たい目で見られる...

影と光の遊び (jeu de lumière et d'ombre ?) =>光と影の戯れ

⁵ Nous rappelons qu'un astérisque indique une forme erronée.

幽霊に訪ねられる (訪ねる ne s'emploie pas à la forme passive) =>幽霊が訪ねてくる
訪れに来た =>訪れてきた
最後には...上 (=>挙) げようとする (À la fin, Je tâcherai de ?) =>最後に...挙げる

Dans certains cas, les phrases construites par calque lexical sont absolument incompréhensibles :

ex. 我々の生存に設定し...

4. Inventions lexicales : certaines formulations, certains mots sont inventés. Nous invitons les candidats à être très vigilants sur ce point.

Mots inventés : *己人性, *不効果, *現在時, ~の場 (pour 場合), *象徴な (pour 象徴的な), 態度をする (pour 態度をとる), 嘘をする (pour 嘘をつく), *名簿する (pour 名簿を作成する), etc.

Mauvais choix lexicaux : 過去を憶える (=>忘れない ou いつまでも憶えていること), 記念場所も大勢ある, 先に歩み寄る, etc.

5. Richesse lexicale/style académique : ce point est bien sûr lié au précédent. Plus le candidat aura un lexique riche, moins il sera enclin à faire le type d'erreurs présentées au point 4.

Si, dans l'ensemble, le style académique (qui commence par l'utilisation du style neutre) semble être bien acquis, on peut constater un certain nombre de maladresses.

- Formulation trop lourde

ex. ~であろうかと思う=> ~であろう, ~に違いない

~ではないかと考えられる=> ~だと考えられる,ではないかと考える

- Erreur de combinaison avec である

ex. *強いである =>強い, 強いのである

*ひどいである =>ひどい, ひどいのである

- Répertoire lexical à développer

ex. Abus du mot ひどい, par exemple dans 戦争のひどい事. Peut être remplacé par 戦争の悲惨.

- Lexique de registre non académique

ex. いい (=>よい), お願いする (=>頼む、請う), お金 (=>金), ちゃんと, もっと, ~し、(énumération), そうしないと (=>そのようにしなければ), etc.

Tous ces exemples sont là pour aider les futurs candidats dans leur objectif d'atteindre de bonnes compétences en japonais écrit.

Le jury rappelle qu'un bon enseignant de langue est d'abord et avant tout un enseignant qui maîtrise à un très haut degré la langue qu'il doit enseigner, en l'occurrence ici le japonais.

3.2 – Épreuve de traduction

a) Rappel généralités (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>) :

- Durée : 5 heures
- Coefficient 2

L'épreuve consiste, au choix du jury, en la traduction en français d'un texte en langue étrangère et/ou la traduction en langue étrangère d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre.

L'épreuve doit permettre au candidat de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs.

b) Statistiques de l'épreuve :

Présents : 16

Moyenne présents : 7,90

Note la plus élevée : 13,25

Note la plus basse : 0,5

Répartition des notes :

de 0,1 à 3 / 20	2
de 3,1 à 6 / 20	3
de 6,1 à 9,99 / 20	5
de 10 à 11,99 / 20	3
de 12 à 14,99 / 20	3
de 15 à 20 / 20	0

c) Analyse et commentaire de l'épreuve :

Le texte proposé à la traduction relevait de l'axe « Le passé dans le présent ». On en trouvera plus loin une proposition de traduction, mais, plus que cette traduction elle-même, les candidats et futurs candidats sont fortement invités à prendre en compte les principes et conseils exprimés ci-dessous. La traduction était suivie d'un exercice portant sur différents emplois de la particule *to* qui sera également commenté plus loin.

Le texte à traduire était constitué d'extraits d'un article publié dans une revue littéraire académique, lequel présentait l'intérêt de faire écho au thème « Ecole et société » et à l'axe « Le passé dans le présent » du programme de cette année.

Il s'agissait d'un texte dans lequel l'auteur développe une réflexion particulière basée sur ses expériences en tant qu'enseignant. Pour la bonne compréhension du texte, le lecteur devait prendre compte ce caractère « personnel » du texte et, par ailleurs, mobiliser, au-delà de ses capacités linguistiques, ses connaissances sur les

faits sociaux et historiques du Japon contemporain, surtout ceux liés à la mémoire de la Seconde Guerre mondiale.

L'objectif, en proposant ce texte à la traduction, était de vérifier la capacité des candidats à pénétrer un texte japonais « à partir du japonais », en respectant sa structuration et sa construction tant sur le plan grammatical que stylistique. Il s'agissait également de voir la manière dont les candidats réagissaient face à certains passages dans lesquels l'auteur exprimait un avis personnel sur les faits décrits : il était nécessaire de distinguer rigoureusement différents registres de langage (constat, affirmation, discours de modalité, etc.) et de rendre lisible dans la traduction la position propre de l'auteur.

L'attente des correcteurs n'était pas tant que les candidats produisent une traduction « parfaite », ou si l'on préfère « publiable » pour un lectorat français, mais qu'ils fassent preuve, au travers de leur traduction, d'une bonne compréhension du texte et d'une bonne rédaction de leur traduction en français. Les principaux critères ayant présidé à la notation ont donc été (sans hiérarchie entre ces critères) : la présence ou non de contresens, la compréhension de la structure argumentative de l'auteur, le rendu en français de l'enchaînement de ses arguments, la quantité de texte traduite, le style et la qualité du français.

Si le jury se félicite d'avoir pu lire quelques traductions témoignant d'une bonne compréhension du texte ainsi que d'une maîtrise satisfaisante des techniques de traduction, la correction de cette épreuve a cependant mis en lumière quelques problèmes sérieux dans la manière dont les candidats avaient abordé cet exercice.

Quelques candidats n'avaient notamment pas, à l'évidence, le niveau nécessaire – linguistique et culturel – pour traiter ce texte.

Certains des problèmes rencontrés par les candidats étaient d'ordre général, tandis que d'autres étaient plus directement liés à des erreurs commises au regard du texte lui-même.

Cette année encore, on peut ainsi se demander, à la lecture de certaines copies, si leurs auteurs ont procédé à ne serait-ce qu'une seule lecture préalable de l'ensemble du texte proposé. Il s'agit pourtant là d'une étape indispensable qui permet notamment – au travers d'une ou plusieurs lectures rapides – de parvenir à une idée générale du sens du texte et de glaner autant d'informations concrètes qui serviront de repères au moment du passage à la traduction proprement dite des différents paragraphes. Une lecture rapide et préalable du texte en entier aurait ainsi dû permettre aux candidats de comprendre que celui-ci se structurait autour de l'idée générale selon laquelle le processus de traduction permet de faire apparaître, à propos de la transmission de la mémoire de la guerre, des difficultés que l'auteur a rencontrées dans le cadre du voyage scolaire à Okinawa qu'il a organisé pour ses élèves.

Cette compréhension de l'idée conductrice du texte dans son ensemble était absolument nécessaire avant d'entreprendre la traduction. Plusieurs lectures préliminaires réfléchies avec des connaissances de base sur les batailles à Okinawa étaient donc indispensables.

L'exercice de la traduction consistait ensuite à restituer au plus près l'essence du texte original, tant dans sa lettre que dans son esprit. Cette épreuve vise en effet, redisons-le, à juger de la compétence des candidats à comprendre en profondeur un texte japonais et à restituer correctement celui-ci dans une traduction en français.

Concernant ce dernier point, autant les correcteurs peuvent être indulgents avec tel ou tel mot ou expression du texte source dont le sens a été mal compris ou mal traduit en français, autant il leur est impossible de valider des traductions qui

sont impropres, incorrectes voire incongrues sur le plan de la langue d'arrivée, le français. Est-il nécessaire de rappeler que l'une des compétences du professeur, quelle que soit la discipline enseignée, est de « maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement », à plus forte raison lorsqu'il s'agit de l'enseignement d'une langue ?

Cinq heures est une durée à la fois longue et courte pour une traduction : longue pour l'effort et la fatigue que celle-ci génère, courte au regard de la taille du texte à traduire. Il nécessitait une lecture attentive et lente permettant de restituer la richesse de son expression et notamment d'aborder de manière immédiate et appliquée la question des problèmes posés par l'opération de traduction, et ce pour permettre au jury de juger de la capacité des candidats à gérer leur temps pour arriver aux qualités et niveaux attendus du travail. Si la plupart des candidats sont d'ailleurs arrivés au bout du texte, d'autres, malgré un début très prometteur, ont laissé une traduction inachevée, parfois dès le premier tiers du texte.

Parmi les candidats qui sont parvenus à comprendre le texte, beaucoup ont cependant manqué de temps, ce qui s'est traduit par un style maladroit et une traduction souvent littérale, ou encore une absence de stratégie cohérente et réfléchie. Nombreuses étaient les copies qui proposaient une traduction trop littérale du texte source, ce qui donnaient dans la langue d'arrivée un texte peu naturel, même si la « fidélité » au texte source ne doit jamais être négligée non plus. Les futurs candidats devront donc s'entraîner à traduire en temps limité de longs textes, et pour ce faire commencer par lire de longs textes sans dictionnaire pour atteindre un rythme de lecture supérieur, dans le but de pouvoir faire une lecture globale du texte avant de commencer à traduire.

En général, et même si chacun a sa propre pratique de l'exercice, toute traduction du japonais vers le français procède en deux temps : un premier temps de compréhension du texte, de traduction soignée de rester au plus proche du texte japonais (sans rien enlever ni ajouter à celui) et de respecter la structure du texte et sa construction sur le plan des arguments développés, et d'un premier rendu dans un français syntaxiquement et orthographiquement correct ; puis un second temps (qui peut être très long) de relecture, de peaufinage, de vérification des nuances, d'amélioration du style et de la langue, etc. La production des candidats attendue par les correcteurs correspondait à la fin du premier temps.

L'un des aspects majeurs sur lesquels la différence entre les bonnes et les moins bonnes copies s'est faite concerne la qualité de la restitution de la logique argumentative du texte, elle-même étant conditionnée par la maîtrise de la complexité linguistique du texte ainsi que celle de la variété de l'expression. Notons que l'exercice mettait sur un même niveau d'exigence les langues source et cible, compréhension et rendu.

Loin de se caractériser par l'emploi exclusif de phrases très courtes, d'une argumentation évasive et présentant des tournures répétitives par exemple, le texte exigeait en premier lieu, de la part du candidat, la connaissance d'un large spectre linguistique, et de fait la maîtrise d'une grande variété de structures grammaticales, locutions et autres expressions idiomatiques ainsi que leur organisation au sein de phrases longues et complexes.

Celles-ci présentaient ainsi des constructions relativement complexes, assez souvent introduites et/ou ponctuées par un connecteur logique (*shikashi, sarani, toku ni, jissai ni, tatoeba, soshite, shikamo, mata*) ou d'autres indications contextuelles (type *sonna naka, soko ni, soko kara, koko ni wa*), voire à l'économie du texte (passage à un nouveau paragraphe), allant de quelques phrases simples d'un seul

tenant à des structures en deux propositions ou plus, reliées par une base *ren.yô* ou une particule connective (du type *-te* pour les suspensives « simples », et *tari, (te)-kara, shi, to, nagara, et ba*). Les phrases, suivant peu le schéma hiérarchique « proposition principale – proposition secondaire », se caractérisaient par ailleurs par des propositions souvent nombreuses et/ou longues, multipliant de plus le nombre de compléments et autres adverbes, chacun des compléments (souvent clairement séparé à l'aide de virgules) pouvant, à l'occasion, accueillir une déterminante simple ou complexe (mais pas nécessairement à tiroirs). Une bonne identification du rôle de chacun des groupes dans les phrases (non nécessairement marqué par des particules enclitiques) était ainsi indispensable, les phrases présentant plusieurs compléments d'objet, de temps, de lieu, etc. et/ou adverbes appartenant à des groupes et niveaux différents. Quelques expressions idiomatiques ou locutions ont enfin, à l'occasion, ponctué le texte (*-ô to suru, se-zu, shi-kirenai, ya ina ya, zaru o enai, nari-uru*). Par ailleurs, si l'enchaînement logique de certains passages (ex. I.14-15) n'était pas explicite, il était parfois préférable de le faire apparaître dans la traduction.

L'expression du caractère personnel du texte se reflétait dans des tournures spécifiques permettant d'exprimer sa pensée, de manière simple et directe (*omou, kagaeru, oboeru*), plus marquée (par le désidératif *tai*), ou en modulant le discours à l'aide de plusieurs outils comme des particules (*mo, to (naru), no* explicatif/emphatique (*no de aru*)), de verbe auxiliaire (*-te oku*), de la conjecture ((*no darô*)), de l'interrogation - affirmative ou négative - associée ou non au conjecturel ((*no dewa nai ka, (no) darô ka*)), et d'expressions liées à l'apparence (*yô da* ou *sô da*). On pourrait aussi expliquer l'usage de nombreux adverbes comme traduisant l'implication personnelle de l'auteur dans le texte (*ikani, hatashite, yahari, koso, ittai, marude, voire hodo*).

Le texte contenait également un certain nombre de citations directes. Celles-ci, utilisées par l'auteur pour avancer dans son argumentation, se matérialisaient souvent sous la forme de phrases entières, souvent relativement longues, parfois sous forme interrogative ou sur le mode conjectural, corsant d'autant plus la traduction dans la langue cible, peu habituée à ce style, pourtant naturel en japonais. Les candidats avaient toutefois bien évidemment le choix pour la question du style — direct (comme notre « Proposition de traduction ») ou indirecte — tout en veillant à la cohérence par rapport au style général du texte.

La longueur des phrases et le caractère explicite de l'argumentation suivie (guidée par l'usage fréquent de connecteurs logiques et illustrée par de nombreux exemples) ont peut-être facilité, d'un certain point de vue, la traduction vers la langue cible pour des candidats familiers d'un style argumentatif courant en français, mais la maîtrise de structures grammaticales variées, la compréhension de phrases relativement longues et complexes, ainsi que la fluidité dans l'intégration des citations notamment voire de la traduction de certains concepts complexes (type *tsuitaiken*) – et sans parler de la compréhension du contexte lui-même – ont sans doute requis un effort plus important encore dans la traduction du texte. L'une des principales difficultés des candidats semble en effet avoir été le maintien d'un niveau d'expression fluide et naturel en français et de la cohérence du texte entier.

La différence entre les bonnes copies et les mauvaises copies concerne par ailleurs la structuration et l'organisation élémentaires d'une phrase japonaise, de la connexion des verbes entre eux à l'organisation des groupes de mots, marqués ou non à l'aide de particules enclitiques, au sein des propositions, en passant par l'intégration de déterminantes, reproduisant éventuellement le précédent schéma.

Une grande rigueur est donc nécessaire pour « entrer » dans le texte à traduire, et accepter sa logique, et reproduire leur structure. Bien sûr, dans le cas des phrases qui apparaissaient peu naturelles une fois traduites en français, il était possible sinon souhaitable de les restructurer afin de les rendre en français dans une langue fluide : encore fallait-il que cela se fasse dans le respect du sens du texte (et des arguments développés par l'auteur) et sans rien enlever ni ajouter au texte proposé, ni casser sa logique argumentative.

Quelques règles de base à respecter :

- écrire lisiblement (ni trop gros ni trop petit), ne pas proposer de copie trop raturée, difficile à déchiffrer ;
- respecter l'économie du texte à traduire (parties, paragraphes, saut de ligne, retour à la ligne, tirets, guillemets, parenthèse, etc.) et la reproduire dans le texte d'arrivée ;
- connaître et respecter les grandes règles de la syntaxe japonaise (ce qui est derrière ne peut déterminer ce qui est devant, nuances de connexion induites par les formes verbales, etc.) ;
- ne pas choisir systématiquement le premier sens proposé par les dictionnaires pour une entrée donnée ;
- ne pas proposer plusieurs possibilités de traduction pour un même élément ;
- respecter l'usage propre aux études japonaises de citer le nom de famille avant le nom personnel ;
- ne pas sauter de passages ou expressions (sans au minimum le signaler) ;
- ne pas oublier de marquer les allongements dans la translittération des mots japonais (accent circonflexe ou macron) et, plus généralement, utiliser correctement les règles du système Hepburn modifié ;
- avoir une orthographe parfaite en français (sans oublier de bien maîtriser l'usage des majuscules) ;
- produire des phrases syntaxiquement correctes en français (choisir la bonne préposition pour le bon verbe, enchaîner correctement les propositions, respecter les accords, s'assurer de la concordance des temps, etc.) ;
- développer ses connaissances générales dans le domaine des études japonaises (si les noms des auteurs peu connus étaient systématiquement accompagnés de *furigana*, il n'en allait pas de même des noms de personnages connus), ce qui ne devrait pas empêcher d'approfondir des connaissances générales dans d'autres domaines qui permettraient de mettre en perspective les objets d'enseignement à explorer avec les élèves ;
- ne pas faire figurer de mots japonais en *kana* ou en *kanji* sans transcription.

Sur toutes ces questions, il nous est difficile ici d'aller plus loin, tant celles-ci relèvent du travail qui doit être accompli dans le cadre de l'apprentissage de la langue japonaise.

L'épreuve de traduction est de fait une épreuve qui ne laisse guère de place à l'improvisation. Il est indispensable de s'y préparer longtemps à l'avance, notamment au regard de la durée accordée (si la plupart des candidats sont certes allés jusqu'au bout du texte, beaucoup de copies sont apparues quelque peu « bâclées » par un évident défaut de relecture).

La proposition de traduction ci-dessous est donnée à titre indicatif, d'autres traductions étaient possibles. On a volontairement conservé ici la lourdeur de

certaines phrases pour mieux en faire apparaître la structure grammaticale, libre ensuite aux candidats, comme on l'a expliqué ci-dessus, d'en donner une version plus allégée. La mention de plusieurs possibilités de traduction vise à montrer aux candidats les différentes solutions alternatives qu'ils peuvent avoir, pour un même élément (notamment au regard des différents sens d'un même mot), et entre lesquelles il lui faudra choisir (comme on l'a dit plus haut, les futurs candidats ne doivent absolument pas reprendre cette pratique, c'est-à-dire proposer plusieurs choix de traduction dans leurs copies ; celles-ci ne sont données ici qu'à titre pédagogique).

PROPOSITION DE TRADUCTION

Alors que plus de cinquante ans se sont écoulés depuis la guerre, des voix s'élèvent de plus en plus pour affirmer l'importance de « transmettre par la parole / raconter et transmettre l'expérience de la guerre ». Les témoins de la bataille d'Okinawa eux-mêmes sont âgés, ils ont aux environs de soixante-dix ans et ils sont pris d'un sentiment d'urgence quant à la question de la transmission à la génération suivante. Par exemple, les anciennes de Himeyuri s'expriment ainsi : « de nos jours où les générations qui n'ont pas connu la guerre représentent plus de la moitié de la population, où l'expérience de la guerre est en train de s'éroder, et en outre quand on pense à la situation internationale actuelle où nous sommes exposés à la menace nucléaire, nous souhaitons de toutes nos forces faire en sorte que la guerre ne se reproduise plus, en transmettant notre expérience du conflit et en montrant son vrai visage ». Mais ces mots parviennent-ils vraiment aux élèves des « classes », qui sont porteurs de l'avenir ?

C'est dans ce contexte que le roman *La goutte d'eau* du jeune écrivain d'Okinawa, Medoruma Shun, a été récompensé par le prix Akutagawa au premier semestre 1997. En tant qu'enseignant de la « génération qui ne connaît pas la guerre », je voudrais ici réfléchir à la signification que revêt la lecture en classe, par des lycéens d'une génération encore plus jeune, de cette œuvre romanesque d'un auteur qui n'a pas lui-même l'expérience du conflit, racontant, à travers la vie d'un homme, la bataille d'Okinawa et le poids des « cinquante années » qui ont suivi. Il semblerait que le voyage scolaire à Okinawa soit devenu une sorte de mode. En particulier, on commence à se préoccuper de l'afflux de visiteurs dans les grottes naturelles (*gama*) qui ont servi de refuge pendant les combats. Cela ne signifie pas que l'éducation à l'expérience d'autrui ait mûri et que l'intérêt des élèves se soit élevé à ce point. En réalité, d'après les bénévoles du Réseau d'Okinawa pour la paix (Okinawa heiwa nettowâku), il paraît que de plus en plus de groupes d'écoliers abordent l'entrée dans les grottes sans aucune étude préparatoire, comme s'ils allaient visiter un manoir hanté, et il devient impossible d'y faire face, au point que le sentiment de vide [que ressentent les bénévoles] après les visites menace la pérennité du réseau lui-même. Nous avons beaucoup à apprendre du travail de terrain de Maruki Masaomi, qui a élaboré un modèle de voyage à Okinawa : « Il me semble que notre souhait dans cette pédagogie de la "Paix" est de faire ressentir aux enfants à travers tout leur corps que la vie est un trésor ». À partir du début des années 1990, même dans l'école où je travaille, après bien des tâtonnements, nous avons mis sur pied un programme centré sur l'apprentissage à partir de l'expérience des autres. Les élèves racontent dans des « recueils de textes » réalisés après la fin du voyage ou lors de débats devant toute l'école ce qu'ils ont pensé de la conférence du professeur M, une ancienne de Himeyuri, ou ce qu'ils ont ressenti dans les grottes, et certains expriment combien leur manière de penser a beaucoup changé grâce à ce voyage ; on trouve même un ancien élève qui a refait le voyage à Okinawa individuellement après la fin de sa scolarité et qui a laissé un témoignage au musée Himeyuri, ou encore un élève de 3^e année de lycée qui raconte que ce voyage d'étude a été décisif dans son choix d'orientation. Mais, quand on survole l'ensemble de ces textes compilés, il arrive qu'on ressente un sentiment de vacuité devant cette succession de mots sans chair, tous sur le même ton. Ces mêmes élèves qui ont versé des larmes en pénétrant dans les *gama*, se précipitent tout sourire vers des soldats américains en tenue de camouflage dès qu'ils les aperçoivent le lendemain, sur le bateau qui les amène à Iejima, pour prendre une photo en faisant le V de la victoire. Ce sont là aussi des scènes auxquelles nous assistons presque chaque année. Comment l'expliquer ? En particulier pour moi qui, en tant qu'enseignant

réfèrent de l'ensemble des classes, me suis occupé des voyages d'études à Okinawa entre 1995, date du viol d'une fillette par des soldats américains, et 1997, date du référendum de la ville de Nago, je ne pouvais me déprendre d'un certain doute quant à mes propres résultats. N'existe-t-il pas là un angle mort impossible à combler dans l'usage de la force – relation verticale de l'un à l'autre – que constitue le fait de « raconter la guerre », ou d'« enseigner la tragédie de la guerre » ?

À propos d'un aspect de la « pédagogie de la paix » du musée de Himeyuri, Kawamura Minato remarque ainsi : « Enseigner la réalité et les faits de la guerre ne revient-il pas, sur un tout autre plan, à diffuser inconsciemment une propagande sentimentaliste, émotive ? ». Il ajoute : « Le sentiment que la guerre est détestable parce qu'elle fait « peur » peut-il vraiment constituer une base idéologique efficace face aux théories qui glorifient la guerre sous-prétexte qu'elle est virile, belle ou sublime ? » Ces remarques de Kawamura font suite à l'épisode d'une visite d'étudiantes de Tôkyô au musée de Himeyuri que raconte Katô Norihiro, mais il me semble que la question posée par ces deux auteurs montre un piège de la « pédagogie de la paix » dans lequel il est facile de tomber. Par ailleurs, à partir des impressions décrites par les étudiantes, Katô analyse que dans la situation actuelle, il ne suffit pas de raconter telle quelle une expérience tragique pour que les mots atteignent leur cible, et il dit que non seulement on commence à penser quand on a ressenti, mais que ce point de départ est même une condition *sine qua non*.

Je pense que seule la force de la littérature peut mettre en œuvre cette rencontre entre « le monde » et ce « moi » échappé des relations verticales engendrées par le fait de « raconter la guerre », « enseigner la tragédie de la guerre ». Cela constitue aussi probablement une des missions de la littérature.

Et l'enseignement de la littérature, de son côté, ne peut pas non plus dévier du point de vue selon lequel « le ressenti précède la pensée ».

Extrait partiellement modifié de Kôda Kunihiro « Gojûnen no aware to muki au – *Suiteki* (Medoruma Shun) kyôzaika no kokoromi » (« Affronter cinquante ans de tristesse – Tentative pour utiliser *Goutte d'eau* de Medoruma Shun comme matériau pédagogique »), *Nihon bungaku* (Littérature japonaise), n° 48-2, 1999.

Concernant l'exercice qui suivait la traduction, son libellé était le suivant : « Proposez et discutez, de *manière contrastive* et en fonction des choix de traduction que vous aurez effectués, des pistes de traitement *en situation d'enseignement* des différentes occurrences de l'élément linguistique souligné (il n'est pas demandé d'effectuer une analyse complète de chacune des occurrences prises isolément). »

Tous les mots étaient ici importants, et il apparaît clairement que, si cet exercice a été mal traité par beaucoup, c'est en premier lieu, cette année encore, parce qu'il a, tout d'abord, sans doute été mal compris et mal préparé. De fait, l'exercice a souvent donné lieu au pire, le pire se résumant à deux cas de figure bien précis : l'analyse quasi systématique des différentes occurrences de la forme apparaissant dans le texte (qui était pourtant explicitement non demandée), voire la méconnaissance manifeste ou l'acquisition erronée des éléments grammaticaux dont il était question et la présentation d'une « leçon type » complètement déconnectée du texte.

Nous ne donnerons pas ici de correction type de cet exercice, qui ne serait de toute façon pas reproductible pour les prochaines sessions, son traitement pouvant par ailleurs prendre des formes très différentes suivant les candidats. Aucun des traitements proposés n'étant en lui-même « juste » ou « faux » (sauf énonciation d'incongruités grammaticales, assez nombreuses dans le cas présent), le jury a essentiellement pris en compte la qualité de l'argumentation et la cohérence entre la présentation des différentes valeurs de la structure ainsi que la qualité de la réflexion au sujet des pistes proposées.

Voici toutefois quelques principes généraux de traitement s'appuyant sur ce qui

était demandé. On attendait ainsi des candidats :

- 1) qu'ils identifient l'élément souligné, en l'occurrence donc, la particule *to* ; plus que l'exhaustivité sur le plan de la grammaire et plusieurs présentations de cette forme étant par ailleurs possibles en fonction des éléments pris en compte, c'est surtout la cohérence de la présentation proposée par le candidat qui était attendue ici ;
- 2) qu'ils expliquent que ces différentes valeurs dépendent surtout du sens des phrases et du contexte et en donnant un ou deux exemples à *partir des choix de traduction* qui ont été les leurs, et non pas des exemples reformulés (attention par ailleurs de bien choisir des exemples qui correspondent vraiment aux valeurs présentées) ;
- 3) qu'ils proposent des pistes d'enseignement :
 - en précisant et surtout argumentant le moment le plus souhaitable de l'introduction de ces formes dans les années ciblées (par exemple en 1^{re} LV3) : l'argumentation est en effet ici essentielle car plusieurs points de vue sont possibles en fonction des éléments retenus (fréquence d'utilisation, capacités des élèves, nécessité au regard des besoins de l'expression, caractère naturel ou artificiel de la production, etc.) ;
 - en évoquant les prérequis sur le plan de la construction ;
 - en évoquant les difficultés que cette forme peut soulever pour les apprenants ;
 - en discutant la nécessité (ou pas) de présenter telle ou telle valeur en fonction du niveau d'enseignements (beaucoup de réponses acceptables si justifiées et argumentées) ;
 - etc. (le descriptif d'une leçon n'était pas nécessaire) ;
- 4) qu'ils rédigent leur réponse à la question posée de manière claire et dans un français parfait et que, notamment, les choix des termes explicatifs (grammaticaux, syntaxiques, linguistiques) soient pertinents.

ANNEXES



Concours externe du Capes et Cafep - Capes

Section langues vivantes étrangères : japonais

Programme de la session 2020

Programme de l'épreuve de composition (première épreuve d'admissibilité)

Un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année.

Thème (programmes de collège) :

École et société

Axes (programmes de lycée) :

- Diversité et inclusion
- Le passé dans le présent
- Citoyenneté et mondes virtuels
- Fictions et réalités

Les ouvrages indiqués ci-dessous serviront d'appui à ce programme.

- 三並夏『平成マシンガンズ』2005年
- 目取真俊『水滴』1997年
- 江國香織、荻原浩、小田雅久仁、その他『「いじめ」をめぐる物語』2018年
- 中澤渉『日本の公教育 学力・コスト・民主主義』2018年

Le dossier proposé à l'analyse des candidates et des candidats sera composé d'extraits de l'un ou plusieurs de ces ouvrages. Les autres documents, textes ou images, seront représentatifs de la culture et de la société japonaises indispensables à l'enseignement de la langue. L'ensemble du dossier comportera un nombre variable de documents, en fonction de leur nature (sans dépasser 6).

Pour les deux épreuves d'admission, le programme est celui des collège et lycée.